

44

cteurs de la nécessité de voter OUI. Il est partout bien accueilli sauf en Conakry et
akar où le 26 Août 1958 devant les porteurs de Pancartes il déclare « Nous ne
traignons personne, nous demandons qu'on nous dise oui ou qu'on nous dise
non, nous en tirerons les conséquences »

La Nouvelle Constitution de 1958 crée alors une Communauté entre la
France et les territoires autonomes d'Afrique. Soumise au référendum en
septembre 1958, elle entraîne au Sénégal l'éclatement de l'UPS entre les partisans
du NON c'est-à-dire les indépendantistes comme Abdoulaye LY, Assane Seck,
Mamadou Mactar Mbow fondent la section Sénégalaise du Parti Africain du
groupement (PRA) et les partisans du OUI (Senghor, Mamadou Dia)

Le 28 Septembre 1958 le Oui l'emporte avec 97,6% des voix contre 2,4%
des voix pour le NON (PRA, PAI). Le Sénégal entre dans la Communauté. Celle-ci a
pour président, le chef de la république française et son conseil exécutif comprend
des chefs de gouvernements des Etats et les Ministres français chargés des affaires
communes (politique étrangère, défense, monnaie, l'économie et les finances) ; le
statut a un rôle consultatif et comprend 186 français et 98 délégués des Etats.

Mamadou Dia devient le Premier Ministre de la République du Sénégal
titulée le 25 Novembre 1958. Mais cette constitution qui est le dernier sursaut de
la politique d'assimilation maintient la prépondérance Métropole. Très vite elle va
échouer et son article 78 pourvoyait d'ailleurs la transformation totale du statut.

L'éclatement de la fédération du Mali et l'Indépendance (1959-1960)

Plusieurs facteurs sont favorables à l'évolution de la communauté

Un vaste courant idéologique soulève les peuples africains contre tout ce
qu'ils appellent le colonialisme. La Guinée indépendante ne s'est pas effondrée ;
elle a son siège même à l'ONU.

Les effets de la conférence d'Accval de 1958 et du problème algérien.
Ces leaders africains sont divisés sur le concept de la Communauté. Certains
comme Houphouët Boigny veulent un renforcement des liens avec la France ;
autres comme Senghor et Modibo Keita veulent créer une fédération Ouest
africaine, une sorte de Commonwealth à la française.

C'est ainsi qu'en Janvier 1959, le Sénégal et le Soudan créent la
fédération du Mali dont Dakar devient la capitale. Modibo Keita est le président,
Mamadou Dia le vice-président et Senghor le président de l'assemblée fédérale. En
septembre 1959, le Mali demande l'indépendance conformément à l'article 81 de la
constitution de 1958 et l'obtient. Le 4 Avril 1960 sont signés les accords de transfert
de pouvoir à la fédération du Mali. Le 19 juin 1960 à OH, la fédération du Mali
devient indépendante ; des accords de coopération avec la France sont signés.